

NOTIFICATION AUX PARENTS/TUTEURS ET ÉLÈVES DU TRANSFERT DE DROITS POUR CAUSE DE MAJORITÉ

DATE : _____ NOM DE L'ÉLÈVE : _____ DATE DE NAISSANCE DE L'ÉLÈVE : _____

Cher/chère _____ et _____ :
(Nom du (des) parent(s)/tuteur(s)) (nom de l'élève)

Lorsqu'un(e) élève présentant un handicap atteint l'âge de 18 ans (l'âge de la majorité en vertu de la loi de l'État en vigueur), tous les droits en matière d'éducation sont transférés du (des) parent(s)/tuteur(s) à l'élève. La Loi sur l'Éducation des Personnes Handicapées (IDEA) exige que le(s) parent(s)/tuteur(s) et l'élève soient informés du transfert des droits à l'éducation un an avant le dix-huitième anniversaire de l'élève. Toutefois, le(s) parent(s)/tuteur(s) continueront à recevoir le préavis de dix jours précédant la date de toute réunion d'éducation spécialisée après que l'élève aura atteint l'âge de dix-huit ans.

À la date à laquelle l'élève devient majeur, tous les droits liés au programme/services d'éducation spécialisée sont transférés du (des) parent(s)/tuteur(s) à l'élève, sauf si le district scolaire reçoit notification du contraire (par ex. formulaire de Délégation des droits de prise de décisions éducatives).

Nom légal de l'élève : _____ Date de la majorité : _____

COCHEZ UNE CASE :

- La présente constitue votre préavis d'un (1) an avant le transfert prévu des droits éducatifs à l'élève susmentionné(e) sous le régime de l'IDEA.
- Il vous indique que tous les droits éducatifs sous le régime de l'IDEA ont été transférés à l'élève susmentionné(e).

Si vous avez des questions concernant cette procédure ou si vous souhaitez obtenir une copie supplémentaire de vos droits, l'**Explication des garanties de procédure**, veuillez contacter :

Nom : _____ Titre : _____ Téléphone : _____

Bien cordialement,

(Signature)

Nom : _____

Titre : _____